



LAURENT PERCEROU

EVEQUE DE MOULINS

Moulins, le 15 mars 2019

Epidémie du COVID-19

« J'en ai la certitude : ni la mort ni la vie, ni les anges ni les Principautés célestes, ni le présent ni l'avenir, ni les Puissances, ni les hauteurs, ni les abîmes, ni aucune autre créature, rien ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus notre Seigneur. » (Rm 8,38-39)

C'est dans cette dynamique pascale que nous rappelle l'apôtre Paul que je suis amené à modifier les directives que j'avais adressées aux diocésains le vendredi 13 mars. Demain lundi, je vous adresserai un message afin de nous aider à vivre ce temps d'épreuve que connaît notre monde et au cœur duquel l'Eglise est appelée à témoigner de son espérance.

Nouvelles directives du diocèse de Moulins

- Depuis hier soir minuit nous sommes entrés dans le niveau 3 de la lutte contre le coronavirus. Les services du Premier Ministre et du ministère de l'Intérieur ont confirmé que, dès le dimanche 15 mars, **aucune célébration publique ne pourra avoir lieu dans nos églises** (messes dominicales en particulier), jusqu'à nouvel ordre, même si les églises, pour le moment, resteront ouvertes.
- **Les prêtres célébreront l'Eucharistie le dimanche et en semaine en privé**, aux intentions du Peuple de Dieu, pour les malades et toutes celles et ceux engagés dans le combat contre l'épidémie.
- **A partir de ce lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre**, ni messes, ni baptêmes, ni mariages ne pourront être célébrés. **Les baptêmes et les mariages seront reportés sine die**. Les obsèques pourront être célébrées, avec moins de 100 personnes réparties comme indiqué précédemment, à savoir 1 place sur 2 et 1 rang sur 2.

On veillera à bien informer les familles de ces conditions et à demander aux entreprises de Pompes Funèbres d'aider à assurer la jauge inférieure à 100 personnes. A circonstances exceptionnelles, réponses exceptionnelles, on évaluera pastoralement les demandes qui pourraient être faites pour des célébrations au crématorium ou au cimetière, sans passer par l'église.

- **Les célébrations communautaires du pardon sont supprimées**. Pour la célébration individuelle du sacrement de la réconciliation, pour éviter toute proximité entre le pénitent et le prêtre, on veillera à **garder une distance sanitaire d'un mètre**, ainsi que les « gestes barrières » demandés par les autorités sanitaires.

- Tout rassemblement étant désormais interdit, **on reportera jusqu'à nouvel ordre les manifestations organisées dans les églises** : veillées de prière, chemins de croix, chapelets, adorations eucharistiques et expositions du Saint Sacrement..., ainsi que celles prévues dans les salles paroissiales.
- Le gouvernement nous invite à limiter les déplacements, sauf ceux essentiels à la vie sociale et démocratique. **Aussi, on supprimera ou on reportera toutes les réunions paroissiales, de doyenné et diocésaines** : Equipes d'Animation Paroissiales, Conseils pastoraux paroissiaux, équipes de carême, équipes des mouvements d'apostolat des fidèles, groupes bibliques, rencontres de formation, rencontres de doyenné des prêtres et des diacres, réunions de service diocésain, Conseil Episcopal, ... On privilégiera le travail en visio-conférence ou par Skype.
- **Pour les offices de la semaine sainte**, des décisions seront prises en fonction des recommandations des autorités sanitaires et du gouvernement.

Je réitère mon invitation à prier la [Neuvaine à Notre-Dame-de-Moulins](#) à partir de ce lundi 16 mars.

En profonde communion par la prière et la pensée.

+ Laurent PERCEROU, évêque de Moulins